

Politiques du *care* en France et en Allemagne : étude des parcours des assistant-e-s maternel-le-s issu-e-s de l'immigration.

Janina Glaeser

Résumé

Cette thèse de doctorat vise à étudier la manière dont les politiques du *care* agissent sur la mobilité sociale des assistant-e-s maternel-le-s issu-e-s de l'immigration en France et en Allemagne (de l'Ouest). Elle vise aussi à interroger la répartition du travail de *care* entre les femmes et plus largement la problématique globale du *care* dans l'État-providence européen. À partir d'entretiens biographiques avec des assistant-e-s maternel-le-s dans les deux pays, sont étudiées les conditions de la sous-traitance des tâches ménagères et de la garde des enfants qui permettent aux mères (et aux pères) d'être actifs-ves.

En France comme en Allemagne, le *care* est très demandé, mais les conditions générales définies par les deux États sont extrêmement différentes.

En France, les migrantes maghrébines pauvres en ressources aussi bien sur le plan économique que sur le plan de la qualification, rencontrent une *policy* qui les promeut, leur permettant, dans l'exercice du métier d'assistante maternelle, de mobiliser essentiellement leurs ressources subjectives qu'elles ont accumulé en tant que femmes au foyer. Toutefois, l'autonomie acquise par ces femmes dans le carde de leur profession peut se voir limitée par le fait de l'exercer chez elles ou/et par la possibilité d'obtenir le complément de libre choix d'activité (CLCA) qui leur permet d'arrêter leur activité professionnelle quand elles accouchent d'un enfant.

En Allemagne, les migrant-e-s très qualifié-e-s issu-e-s des pays postsocialistes rencontrent quant à eux-elles une politique qui entrave la construction de leur réussite, n'offrant qu'une minime reconnaissance de leurs ressources en matière de qualification. Leur activité en tant qu'assistant-e maternel-le, qui n'est réglementée que depuis 2005, va de pair avec une précarité sociale importante.

Pourtant, dans les deux pays et dans l'ensemble des cas étudiés, c'est le fait de fonder une famille et ainsi le souci d'assurer la garde de ses propres enfants qui constitue la condition première à l'orientation vers le métier d'assistant-e maternel-le. On constate que les prestations socio-politiques visant à la résolution de la question du care sont marquées par une relation de dualité. En effet, les conditions générales qui encadrent les mères actives déterminent les conditions générales qui encadrent les assistant-e-s maternel-le-s, et inversement. La répartition du travail entre les femmes issues de l'immigration et les femmes privilégiées — originaires du pays — est fondée sur une dialectique entre, d'un côté, les assistantes maternelles, et de l'autre, les parents (essentiellement les mères) qui confient leurs enfants aux premiers: à la mère confiant ses enfants s'oppose la femme qui se professionnalise dans son rôle de mère (et quelque fois l'homme qui se professionnalise dans son rôle de père). Dans les deux pays, c'est le propre domicile qui constitue le point central de ces relations et rapports ambivalents; étant à la fois un lieu de travail, il devient la nouvelle interface entre les sphères privée et publique.